



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 92644

Texte de la question

M. Yann Galut alerte Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés qu'entraînent les journées de carence pour les personnes reconnues comme travailleurs handicapés. En effet, les personnes qui sont reconnues comme travailleurs handicapés disposent généralement de très petits salaires. Aussi les trois journées de carence qui s'imposent dans le secteur privé, leur font perdre une partie non négligeable de leur salaire à la fin du mois, ce qui peut même les amener sous le seuil de pauvreté. Ainsi, les difficultés financières s'ajoutent à celles que connaissent ces personnes dans la vie de tous les jours pour pouvoir vivre en toute dignité. Il aimerait donc attirer l'attention du Gouvernement sur cette question afin qu'il envisage d'y apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92644

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 701

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)